



Licenciement économique et arrêt de maladie

Par **Isabelle**, le **25/03/2010** à **07:06**

Bonjour,

Je travaille depuis 20 ans dans une entreprise. Je suis en arrêt de maladie depuis décembre 2009 (problème cardiaque). je viens d'apprendre que je vais être licenciée économique. On me propose un CRP.

Questions à laquelle je n'arrive pas à avoir une réponse précise.

Que se passe t'il exactement si j'accepte le CRP alors que je suis en arrêt de maladie et que celui-ci se prolonge après le licenciement ?

Pour bénéficier de ce CRP intégralement dois-je reprendre mon travail avant la date du licenciement ? Et combien de temps avant ?

J'ai 57 ans et j'ai encore 6 années à travailler.

Je vous remercie par avance.

Isabelle

Par **Cornil**, le **28/03/2010** à **00:23**

Bonsoir Isabelle

A ma connaissance les ASSEDIC refusent les CRP, comme d'ailleurs l'inscription comme demandeur d'emploi ordinaire pour un salarié en arrêt-maladie. Il faut en effet "être physiquement apte à prendre un emploi".

Il te faudrait donc reprendre le travail (pas de délai précis, mais tenir compte de l'obligation dans ton cas de passer une visite de reprise à la médecine du travail).

Une fois en CRP, rien n'interdit d'être mise de nouveau en arrêt-maladie, mais bien sûr les allocations ne sont plus versées pendant cet arrêt, et ne sont pas reportées (la durée de la CRP est de date à date, contrairement aux allocations -chômage ordinaires notifiées en nombre de jours de versement). Et dans ce cas, tu ne toucherais plus que les IJSS, pas de maintien de salaire par l'employeur...

Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)